

## Informations concernant la **SECURITÉ** au Lycée de BORDA

### **Déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.)**

Des ascenseurs permettent l'accès aux étages, de tous les bâtiments, du lycée.

Les **Personnes à Mobilité Réduite** peuvent récupérer la clé, donnant accès aux ascenseurs, à l'accueil.

Cette clé peut être donnée pour la durée de l'année scolaire, ou temporairement, selon les cas.

### **Evacuation en cas d'incendie**

L'établissement doit procéder à des exercices d'évacuation, durant l'année scolaire, afin de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs.

Des plans d'évacuation sont affichés dans toutes les circulations.

Dans chaque salle de classe, il existe des consignes d'évacuation indiquant les points de regroupements.

L'ensemble des utilisateurs est invité à en prendre connaissance, dès la rentrée scolaire.

En cas d'évacuation, les élèves respectent les consignes de l'enseignant.

**Il est rappelé que les extincteurs ne doivent pas être manipulés sans raison et que les systèmes de blocage des portes « coupe feu » ne doivent pas être mis hors d'état de fonctionner.**

**Une formation est dispensée en début d'année scolaire à tous les enseignants et aux élèves quant à la conduite à tenir lors d'évacuation incendie. L'objectif est d'établir un appel rigoureux sur les points de rassemblement.**

### **Espace d'Attente Sécurisé**

Si lors d'un incendie une personne n'a pas pu évacuer, elle doit le signaler à un adulte responsable et se diriger vers l'**Espace d'Attente Sécurisé** » (**E.A.S.**) identifié sur la porte. Il existe au moins un par niveau. La personne attend d'être secourue dans ce local, des consignes y sont affichées.

Un **Plan Particulier de Mise en Sûreté** existe au sein du lycée.

Le 1<sup>er</sup> volet de ce plan concerne «les mesures à prendre» en cas de risque majeur. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son état de gravité.

**TROIS** risques majeurs existent à DAX :

- ↳ Inondations
- ↳ Phénomènes climatiques
- ↳ Transport de marchandises dangereuses.

Suivant le type d'alerte, des consignes d'évacuation, ou de confinement, seront communiquées.

Le 2<sup>ème</sup> volet de ce plan concerne le risque attentat. Des exercices sont organisés pour mettre à l'abri les élèves et les personnels ou pour évacuer partiellement ou totalement le lycée.